

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 16 octobre 2019

**ACTION CŒUR DE VILLE - ETENDRE LES MODALITES DE GRATUITE DU
STATIONNEMENT LE SAMEDI**

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération du 2 juillet 2018, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville ». Celle-ci vise à la redynamisation du centre-ville par le développement d'un projet d'ensemble à multiples facettes : habitat, espace public, culture, commerce etc.

Dans ce cadre, le traitement de la mobilité et du stationnement est essentiel pour participer au renforcement de l'attractivité générale du centre-ville. En effet, l'accessibilité aux commerces, services ou encore le tourisme et les activités de loisirs restent des enjeux de premier ordre.

A ce jour, quatre (4) parcs de stationnement sont présents dans le centre-ville, soit un total de 955 places de stationnement, gérés par la société INDIGO Infra CGST, dans le cadre d'une délégation de service public depuis 2010 :

- parking de l'Hôtel de Ville (place Saint-Jacques) : 300 places,
- parking Normandie (place Henri-Dunant, à côté du cinéma), partagés par moitié entre les abonnements et au public : 340 places,
- parking Cœur de Mantes (sous le Monoprix) : 215 places accessibles au public aux niveaux -3 et -4,
- parking du Vieux Pilori (sous le marché couvert rue d'Alsace / rue du vieux pilori), accessible exclusivement par abonnement : 100 places.

Le sujet de la mobilité et du stationnement a été énoncé lors de la concertation pour le projet de redynamisation du centre-ville. En effet, l'atelier « Se déplacer à Mantes » du 15 juin 2019 a permis aux habitants, commerçants ou membres d'associations de débattre sur ces sujets et de proposer des premières pistes de réflexions.

Plus particulièrement il a été mis en évidence par ces ateliers que l'accessibilité et le stationnement au centre-ville le samedi étaient des enjeux majeurs d'attractivité.

En conséquence, la Ville souhaite étendre les modalités de gratuité du stationnement souterrain les samedis, et ainsi favoriser l'accessibilité générale de ses commerces, artisans ou lieux culturels. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des six (6) samedis gratuits échelonnés dans l'année déjà mis en place pour les événements spécifiques (soldes, manifestations municipales, etc.) pour les parkings Normandie, Cœur de Mantes et Hôtel de Ville.

Ces modalités devront permettre à la fois d'améliorer l'accessibilité des stationnements mais également leur rotation, préalable au bon fonctionnement commercial du Centre-Ville.

A travers cette action, la Ville souhaite :

- l'augmentation de la fréquentation des parkings souterrains en centre-ville,
- l'optimisation de l'utilisation des parkings souterrains,
- l'augmentation du nombre de chalands et de touristes en centre-ville,
- la redynamisation des commerces du centre-ville,
- l'amélioration de la fluidité de circulation en centre-ville.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation du projet d'extension des modalités de gratuité des parkings Normandie, Cœur de Mantes et Hôtel de ville, pour l'ensemble des samedis de l'année.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009, par laquelle la Ville a confié à la société VINCI PARK CGST (devenue INDIGO Infra CGST) l'exploitation de service public de stationnement hors et sur voirie,

Vu la convention de Délégation de Service Public du 18 janvier 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 relative à la signature de la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

Considérant que la thématique de la mobilité et du stationnement constitue un axe d'intervention majeur du programme « Action Cœur de ville » de Mantes-la-Jolie, en raison des interrelations avec la redynamisation économique de ce secteur, le développement du tourisme et de l'animation commerciale, la restructuration et l'amélioration des espaces publics,

Considérant que la Ville souhaite favoriser au maximum le stationnement en souterrain et faciliter son utilisation afin de libérer les places en surface et fluidifier la circulation, notamment les jours de marché,

Considérant que le projet de gratuité le samedi permettra d'orienter les automobilistes vers les parcs de stationnement souterrains du centre-ville et fluidifier les cheminements piétons et automobiles,

Considérant que l'accessibilité du centre-ville et de ses commerces sera augmentée,

Considérant que le projet de gratuité augmentera le reste pour consommer des chalands,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet d'extension des modalités de gratuité des parkings Normandie, Cœur de Mantes et Hôtel de ville, pour l'ensemble des samedis de l'année.

Le Maire

Raphaël COGNET